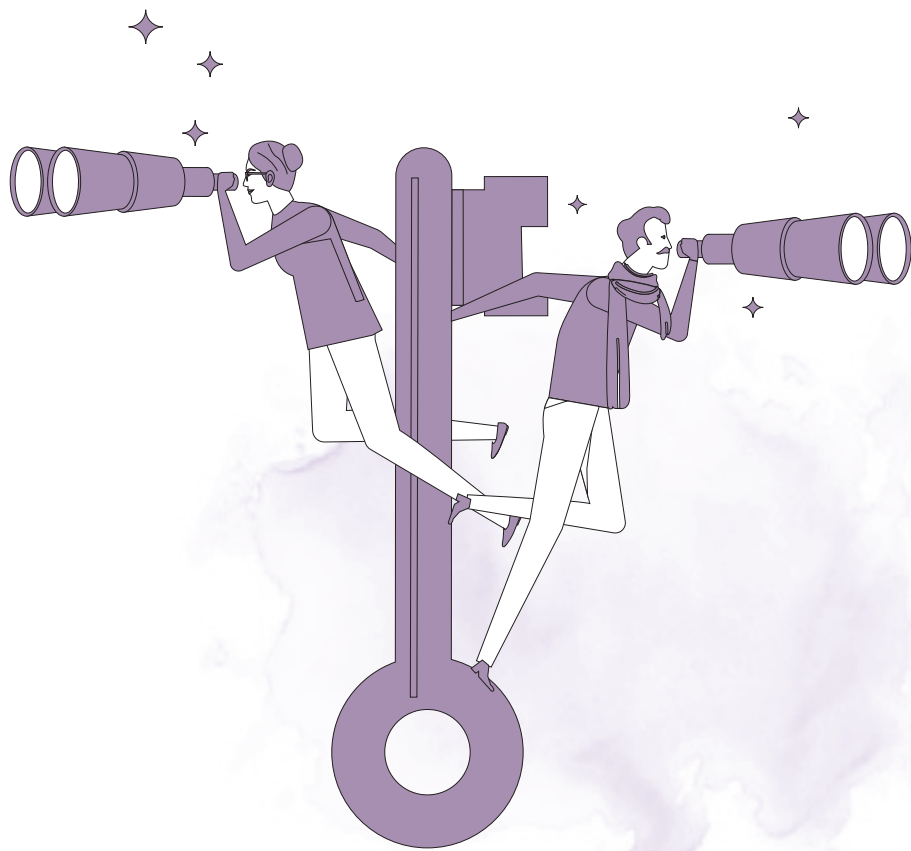




SWISS PHILANTHROPY

Foundation

Création et administration de fonds philanthropiques



Au-delà d'une donation, un legs philanthropique ?

Donnez des ailes à votre patrimoine
pour un impact positif au-delà de votre existence

Il y a un temps pour tout

Structurer et planifier un legs testamentaire avec Swiss Philanthropy Foundation vous permet de désigner de votre vivant :

- des causes
- des régions
- des thématiques
- des populations
- des projets personnalisés

comme futurs bénéficiaires d'une partie ou de l'intégralité de votre patrimoine.

Les enfants migrants

Georges

79 ans, époux
de Nicole

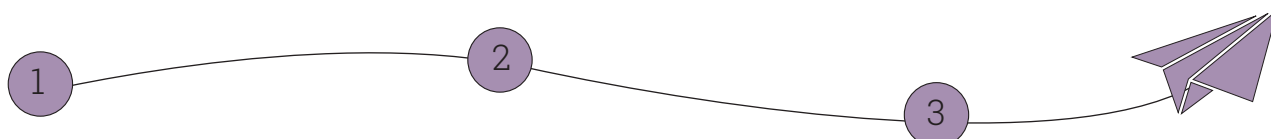
Nous avons convenu de léguer un terrain de famille en faveur d'un fonds appelé «Mémoire», dont le fruit de la vente sera destiné à soutenir les jeunes migrantes et migrants non accompagnés arrivant en Suisse romande.

*"Le fruit de la vente sera destiné
à soutenir les jeunes migrantes et
migrants non accompagnés arrivant
en Suisse romande"*

Un fonds philanthropique passif a été créé selon nos volontés et sera activé après la disparition du dernier de nous deux.

Swiss Philanthropy Foundation a pu nous aider à spécifier nos intentions dans une lettre dédiée. Nous avons ensuite formalisé notre testament auprès de notre notaire.

Votre legs philanthropique en 3 étapes



Avec nous, un temps d'échange pour bien cerner vos souhaits et définir l'option ou le projet qui garantira un impact spécifique et durable à votre legs.

Votre legs peut donner lieu à la création d'un fonds philanthropique en votre nom ou celui d'un être cher qui s'activera sur des causes spécifiques au moment de l'exécution du testament ou être affecté à un ou plusieurs fonds thématiques de la Fondation correspondant à vos critères.

Un rendez-vous avec votre notaire afin d'inscrire votre volonté dans un testament.

Un engagement philanthropique qui ne vous engage pas de votre vivant mais qui clarifie votre intention au plus proche de vos désirs et de vos valeurs. Et révocable en tout temps si vous changez d'avis.

À votre disparition, Swiss Philanthropy Foundation distribue votre legs selon les souhaits énoncés dans votre lettre d'intention.



5 avantages majeurs à choisir Swiss Philanthropy Foundation comme légataire

1. **Une vocation incarnée.** Notre motivation est d'accompagner des initiatives philanthropiques qui créent de l'impact. Nous portons une grande attention à la bonne gouvernance et à l'utilisation des fonds qui sont gérés et distribués par nos soins. Notre réputation, acquise grâce à plus de 16 ans d'expérience, parle pour nous.
2. **Une distribution de vos fonds selon vos souhaits.** En choisissant Swiss Philanthropy Foundation, vous pouvez choisir les causes, régions, thématiques, populations à soutenir et/ou développer un projet personnalisé. Tout est déjà réglé de votre vivant pour permettre une exécution facile le moment venu, puisque l'intégralité des aspects administratifs, comptables et liés aux suivis des projets, sont pris en charge par la Fondation.

La biodiversité et les animaux

Michael

54 ans, sans enfants ni héritiers, après un épisode de maladie

Sensibilisé par la préservation de la biodiversité et la protection d'espèces animales en danger, j'ai créé en 2018 un fonds philanthropique pour soutenir ces causes.

"Désireux à faire perdurer mes engagements au-delà de mon vivant, je viens de désigner mon fonds comme légataire dans mon testament"

Désireux à faire perdurer mes engagements au-delà de mon vivant, je viens de désigner mon fonds comme légataire dans mon testament.

J'en ai informé Swiss Philanthropy Foundation qui prendra le moment venu – peut-être dans 30 ans – les décisions nécessaires pour poursuivre la réalisation de ma volonté. Mon legs précise également que certaines charges doivent être assumées lors de ma disparition, à savoir les soins à mon chien ainsi que l'entretien de la tombe de mes parents.

3. **Un regard aiguisé et indépendant.** Notre indépendance totale à l'égard de toute institution publique, privée ou bancaire est une garantie que l'utilisation des fonds se fera au plus près de votre volonté. Pour apporter des réponses adaptées et s'assurer de la qualité de ses solutions, la Fondation s'entoure d'un écosystème de partenaires de confiance.
4. **Nous rendons les choses « simples ».** Allouer des dons dans le temps et dans l'espace au plus près de vos aspirations et des besoins de la société est un art complexe que nous maîtrisons. Et notre fierté est de rendre tout ceci transparent et accessible.
5. **Fiscalement, la meilleure solution.** Les legs – financiers, immobiliers, art, droits d'auteur, ... – de testatrices ou testateurs domiciliés en Suisse à des fondations comme Swiss Philanthropy Foundation sont en principe exonérés de droits de mutation et de succession.

L'enseignement de la musique

Anna

68 ans, veuve

Grande amatrice de musique classique et d'opéra, je souhaite que l'enseignement des instruments classiques soit encouragé auprès des jeunes générations.

Grâce à un legs philanthropique inscrit dans mon testament en faveur de Swiss Philanthropy Foundation, un montant de CHF 1'500'000.- permettra de soutenir durant 20 ans après ma disparition des écoles de musique et des talents en Suisse.

"Soutenir durant 20 ans après ma disparition des écoles de musique et des talents en Suisse"

Mon legs comprend également un immeuble dont je suis propriétaire. Swiss Philanthropy Foundation pourra le conserver afin de générer du rendement ou le vendre afin de soutenir la même cause.



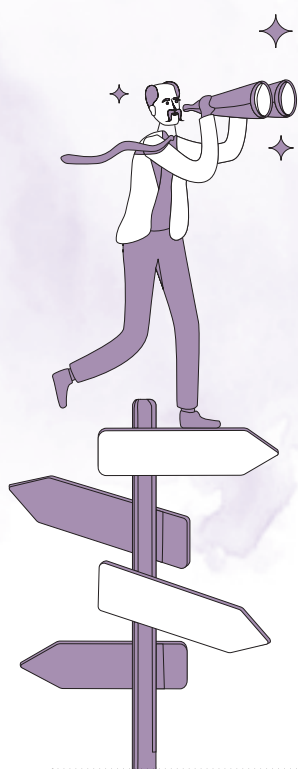
Contribuer à un fonds thématique grâce à votre legs

Avec l'expérience et afin de constituer un véhicule à fort impact et durable, Swiss Philanthropy Foundation a créé des fonds philanthropiques thématiques.

En alternative à la création d'un fonds propre, votre legs philanthropique peut venir alimenter un fonds existant dans l'un des domaines suivants :

- Education et Emploi
- Empreinte
- Impact social
- Paix
- Promotion de la philanthropie
- Santé

Notre Conseil de fondation assure l'attribution de montants à des projets rigoureusement sélectionnés et suivis par des expertes et experts en philanthropie.



Jacqueline et Charles, 5 petits-enfants

Noces d'or en 2025

Comblés par la vie et nos petits-enfants, nous avons passé de nombreuses années en Amérique du Sud.

A l'occasion de nos noces d'or, nous avons décidé d'organiser un legs philanthropique qui nous permettra de soutenir des associations en faveur des enfants en Colombie et au Mexique.

"Certains de nos petits-enfants ont été associés au comité de pilotage du Fonds philanthropique"

Certains de nos petits-enfants ont été associés au comité de pilotage du Fonds philanthropique créé grâce à notre legs.

Les legs philanthropiques chez Swiss Philanthropy Foundation

- ✦ Un fonds philanthropique lié à un legs peut être **créé en quelques semaines**.
- ✦ Un legs prend effet lors du décès de la testatrice ou du testateur. **Un testament peut être révoqué, modifié ou complété** à tout moment.
- ✦ Un legs philanthropique peut inclure **une somme d'argent, un bien immobilier** (appartement, immeuble, terrain), **un objet de valeur** (bijou, œuvre d'art) ou **l'ensemble de ces biens**, tant que la succession respecte la part réservataire des héritières et héritiers.
- ✦ Il n'y a **pas de montant minimum**. Le montant alloué désignera le véhicule philanthropique le plus approprié.
- ✦ Selon le volume du legs, **le capital peut être investi** dans une banque dépositaire désignée par la donatrice ou le donateur.
- ✦ Pour chaque fonds abrité, une **contribution unique d'ouverture** est déduite, ainsi qu'une **contribution annuelle régulière**, afin de couvrir les charges administratives. Selon les caractéristiques du fonds abrité, la contribution annuelle consiste en un **pourcentage des déboursements annuels** ou un **pourcentage du capital du fonds**. La contribution la plus appropriée à votre situation sera déterminée lors de la création de votre fonds.
- ✦ Un fonds philanthropique créé à partir d'un legs peut par exemple **porter le nom de la donatrice ou du donateur, d'un être cher, de la famille ou d'un cercle d'amis**. Le choix est libre.
- ✦ La Fondation est **prête à recevoir des charges liées au legs** (entretien de tombes, animaux domestiques, etc.).

Une fondation abritante de référence en Suisse

Fondée en 2006 à Genève, Swiss Philanthropy Foundation est une fondation abritante indépendante d'utilité publique. Elle accompagne et encourage une philanthropie exigeante et engagée auprès de donatrices et donateurs privés et institutionnels dans un but d'utilité publique.

Notre mission est de faciliter les initiatives philanthropiques en Suisse, en Europe et dans le monde. Nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour mener à bien et donner de l'impact à votre projet philanthropique par le biais d'une alternative simple et flexible à la fondation classique.

Un legs peut donner lieu à la création d'un fonds philanthropique ou venir alimenter un fonds thématique existant.

A fin 2024 nos fonds abrités représentent un montant global de dons reçus de CHF 432 millions depuis notre création et permettent de soutenir plus de 500 organisations par an.

Notre Conseil de Fondation et notre équipe opérationnelle veillent à ce que la gestion de nos mandats réponde aux plus hauts critères de professionnalisme et d'intégrité de la profession.

Au cœur d'un écosystème de partenaires à l'échelle suisse et internationale, Swiss Philanthropy Foundation est en prise directe avec les évolutions de la société et du cadre réglementaire. La Fondation est notamment membre des réseaux Transnational Giving Europe, SwissFoundations, proFonds, Swiss Sustainable Finance et membre fondateur de Sustainable Finance Geneva.

Des questions ? Un projet ?

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

Swiss Philanthropy Foundation

Place de Cornavin 2 – case postale 2097

CH-1211 Genève 1

Tél. : +41 (0)22 732 55 54

E-mail : legs@swissphilanthropy.ch

www.swissphilanthropy.ch/legs
